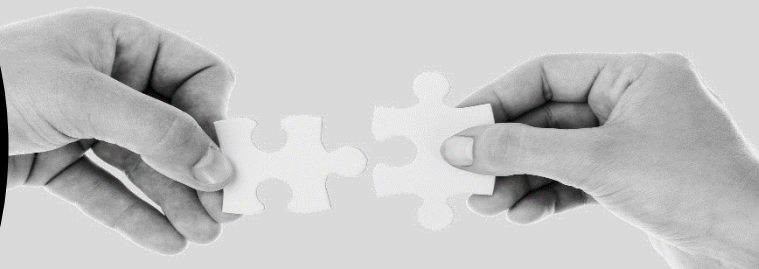


Bénévolat



Mise à jour : 09/2017

Une de nos valeurs phare : l'entraide !

Votre club de tir sportif préféré a besoin de nombreux bénévoles. Toutes les compétences sont recherchées :

- Travaux et bâtiment (électricité, plomberie, menuiserie, zingueur, maçons, compétences pour encadrer les travaux, façadier, espaces verts etc...)
- Photographes pour couvrir une manifestation ou une compétition
- Statisticiens, chefs de projet
- Volontaires pour encadrer des séances découverte, une école de tir
- animateurs pour les événements et nocturnes du Club
- Aide pour encadrer les événements au Club.
- Rédacteurs d'articles pour le site internet du Club
- Prospecteurs rechercher des partenariats
- Bénévoles pour gérer l'accueil
- ...

*Pensez à nous faire part de vos compétences
toutes les bonnes volontés et les idées sont bienvenues ;)*

Coordonnées

Club TSCA : 1570 Route de la Lande, 40230 Saint-Jean-de-Marsacq

Téléphone : 05 58 77 19 69 | Page Facebook : [@TSCA.site](#) | Crédit photo : Merci à [PublicDomainPictures](#)

Pixabay

Bénévoles TSCA : Réalisations 2016 / 2017

Catégories	Réalisation 2016/ 2017
Parking	<ul style="list-style-type: none">• Marquage au sol places handicapés et motos
Accueil /bureau	<ul style="list-style-type: none">• Création nouvel accueil (comptoir et ouverture dans le mur gratuit)• Parquet bureau et accueil (gratuit)• Isolation bureaux + peinture + changement des radiateurs• Double vitrage façade entrée• Élargissement des horaires d'ouvertures, nocturnes, jours fériés
Sécurité	<ul style="list-style-type: none">• Portique d'accès sécurisé avec badge• Changement système de vidéo surveillance• Changement des coffres fort (gratuit)
Services	<ul style="list-style-type: none">• Elargissement des horaires d'ouverture , nocturnes, ouverture les jours fériés• Machines à boissons• Sèche mains électriques dans les WC• Fontaine à eau• Billard• Site internet• Newsletter• Nouvelle page Facebook• Chaîne YouTubeetc ...
Eau	<ul style="list-style-type: none">• Changement cumulus par un chauffe eau à ventouse (gratuit)
10 m	<ul style="list-style-type: none">• Coffre au 10m (gratuit)• Parquet 10m (gratuit)
25 m	<ul style="list-style-type: none">• Pare balles 25m (aérien et au sol)• Toitures 25m• Isolation dessus 25m• Augmentation de l'éclairage (X2) + témoins de sécurité lumineux rouges• Tiroirs à toutes les tables de tir pour mettre en sécurité les armes• Aménagement de l'accès aux cibles (bétonné)• Tables des canonnières refaites
50m issf	<ul style="list-style-type: none">• Aménagement moquette et plancher• Tables et chaises
300 m	<ul style="list-style-type: none">• Chemin de vie + tableau + passage accès aux cibles• Mise en place d'un dispositif sécurité avec des balles de golf et gilets jaunes• Réaménagement du grillage pour la mise en place d'un pare-feu

COMMENT DEVENIR BÉNÉVOLE ?

C'est très simple ! Faites-nous part de vos compétences et de vos disponibilités en venant au club ou sur tscacub@gmail.com

QUELS SONT LES AVANTAGES ?

D'une part vous rejoignez une équipe qui adore partager ses compétences. D'autre par c'est avantageux fiscalement

FRAIS DES BENEVOLES ET DEDUCTION FISCALE

Etape 1 : Listez vos frais, essentiellement ou exclusivement liés à vos déplacements sur le modèle annexé bas de page (modifiez ce qui est en rouge). Selon l'importance de ceux-ci, vous pouvez remplir une feuille mensuelle, trimestrielle ou annuelle.

Vous devez renseigner la date, le lieu de déplacement, son motif et le nombre de kilomètres parcourus (n'oubliez pas de compter les kilomètres de retour). En forfait indemnité kilométrique, vous n'avez pas d'autre justificatif à fournir ou archiver.

Pour 2017 je vous conseille de tenir un registre au jour le jour plutôt que d'essayer de tout reconstituer en fin d'année. N'oubliez rien : les A.G., les réunions de comité directeur, les permanences, les encadrements découverte, perfectionnement, Printemps des Landes, Téléthon, les journées bricolage, les réunions en petit comité sur site et hors site, les représentations, les déplacements chez fournisseurs et prestataires, les préparations des compétitions et championnats et des fêtes du club et bourse aux armes, les permanences durant ces événements, le montage et le démontage avant et après.

FRAIS DES BENEVOLES ET DEDUCTION FISCALE

(suite)

Etape 2 : Pour obtenir le modèle pré rempli à compléter par vous, faites-nous une demande par mail uniquement

- Important, dans l'objet du mail précisez : demande doc frais bénévole

Etape 3 : Complétez les documents et renvoyez-les par mail à tscacub@gmail.com pour validation.

- Important, dans l'objet du mail précisez : FRAIS BENEVOLES/ VOTRE NOM
- Vous devez aussi renoncer expressément au remboursement des frais engagés pour le compte de l'association par mention manuscrite sur les justificatifs. Par exemple : *Je soussigné (nom, prénom) renonce au remboursement des dépenses démontrées par les pièces ci-jointes pour un montant de x € ».*

Etape 4 : L'association vous délivre un reçu fiscal

délivre ensuite un reçu au membre reprenant le montant, conforme à un modèle fixé réglementairement. CERFA 11580*03

La réduction d'impôt est égale à un certain pourcentage du montant déclaré des frais non remboursés qui varie suivant la nature de la structure à laquelle le non-remboursement profite : Pour le TSCA c'est 66% des sommes versées ou frais engagés avec un maximum de 20% du revenu imposable.

Notez qu'il ne s'agit pas d'une déduction de frais du revenu imposable mais bien d'une réduction d'impôt, ce qui est beaucoup plus avantageux.

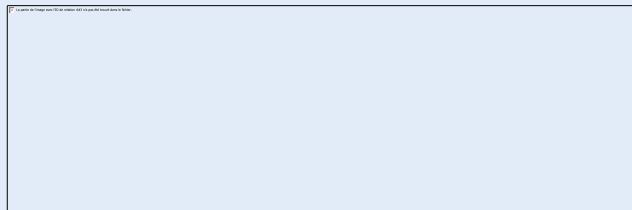
Quels sont les textes légaux ?

Une association ne rembourse pas toujours ses bénévoles pour les dépenses que ceux-ci effectuent dans le cadre des activités de l'association.

Les parts non remboursées des dépenses peuvent permettre une réduction d'impôt. Pour cela, le bénévole doit les porter sur sa déclaration des revenus.

Le bénévole de l'association doit participer à son animation et à son fonctionnement, sans contrepartie ni rémunération.

Le remboursement des frais de voiture automobile, vélomoteur, scooter ou moto peut être calculé à l'aide du barème spécifique défini par l'administration fiscale. Barème relatif aux frais engagés personnellement dans le cadre d'une activité bénévole.



Le bénévole doit renoncer expressément au remboursement des frais engagés pour le compte de l'association par mention manuscrite sur les justificatifs.

Modèle des frais bénévoles

Si vous effectuez des déplacements pour l'association, faites-le nous savoir afin que nous vous transmettions le fichier excel pour les déclarer.

EXEMPLE CONCRET

vous avez fait 3 000 km pour le club

- vous payez 500 ou 5 000 euros d'impôt

Barème 0,308 euros x 3 000 = 924 euros.

Vous pouvez déclarer cette somme en don (abandon de remboursement en fait).

Le fisc en retiendra 66 % soit 616 euros.

Il les déduira de votre impôt à payer, dans la limite de 20% de celui-ci.

Si vous deviez payer 500 vous paierez 400 (car plafonnement)

Soit : 5000-616 = 4 384 € d'impôt au lieu des 5000 initialement prévus

Conclusion : avec le bénévolat tout le monde est gagnant !

Responsables TSCA 2016/2017

Pour cette année (revenus et déduction de 2016) votre dossier TSCA sera géré par Bernadette MAGGIONI, trésorière et Pierre LANNES.

Adressez-leur vos justificatifs et vos questions éventuelles.